



Rhône-Alpes



Ville de Valence

Ville de Bourg-les-Valence



Crédit Mutuel
la banque à qui parler



1er

gala international d'escrime de valence

animé par Pierre Fulla



match france / allemagne

avec la présence de B. Guyart champion olympique 2004
et P. Joppich triple champion du monde

escrime artistique
compagnie Scaramouche
championne du Monde 2000 et 2004

15 novembre 2008 à 20h

Halle Polyvalente du Polygone
à Valence



prix de l'entrée: 10 euros
(gratuit pour les moins de 12 ans)



Cercle d'Escrime Rhodanien

Gymnase Saint Pierre

Côte Saint Pierre

26500 - BOURG LES VALENCE

Société d'Escrime de l'agglomération Valentinoise

Association fondée en 1931

Agrément Jeunesse & Sports N°2 698 du 30 décembre 1948

Bourg-lès-Valence, le 2 septembre 2008

Madame, Monsieur le Président, Maître,

Le Cercle d'Escrime Rhodanien a le plaisir de vous inviter à participer à l' :

EuroFleuret-Valence 2008

Dimanche 16 novembre 2008

FLEURET HOMME, catégorie SENIOR

Halle des Sports du Polygone, Jacques Chaban-Delmas, av. de la Marne - 26 000 - VALENCE.

Dans le cadre de la F.F.E., après les lauréats 2001 (Cédric GOHY), 2002 (Brice GUYART), 2003 (Nicolas BEAUDAN), 2004 (Loïc ATTELY), 2005 (Jean-Yves ROBIN), 2006 (Grégory KOENIG), 2007 (Marcel MARCILLOUX) et avec la participation de **l'Equipe de France** pour l'édition 2008, cette étape du circuit sera dotée de prix récompensant les HUIT finalistes.

Un service de restauration, assuré par les membres bénévoles de notre club, ainsi qu'un stand de matériel et d'assistance de la maison PRIEUR, seront à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

Les réservations d'hôtels situés en centre ville et à proximité de la Halle des Sports pourront être directement effectuées :

** : Hôtel de l'Europe, Tél. : 04 75 82 62 65, Fax : 04 75 82 62 66,

mail : hoteleurope.valence@wanadoo.fr

** : Hôtel Les Négociants, Tél. : 04 75 44 01 86, Fax : 04 75 44 77 57,

mail : hotel.les-negociants@wanadoo.fr, site : www.hotel-lesnegociantsvalence.com

** : Hôtel Mercure, Tél. : 04 75 55 65 65, Fax : 04 75 42 03 33, (prévoir un véhicule)

mail : H2164@accor.com, site : www.accorhotels.com

** : Hôtel St Jacques, Tél. : 04 75 78 26 16, Fax : 04 75 78 47 30,

mail : hotelstjacques-valence@wanadoo.fr

Prendre pour le voyage retour, un départ de Valence-TGV (navette disponible de la halle à la gare TGV).

En espérant que vos tireurs seront nombreux à répondre à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Maître à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Maître Fabrice BESNARD
Gymnase St Pierre
Côte St Pierre
26500 – Bourg-lès-Valence

Pour le Cercle d'Escrime Rhodanien,
le Président

Luc Olivier BARRIOL

Tél. : 06 60 63 67 56

E-mail : Luc-Olivier.Barriol@ac-grenoble.fr

ARTICLE 1 :

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le Cahier des Charges de la F.F.E.

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers nés en règle avec la F.F.E. ou la F.I.E.. Les cadets et juniors devront présenter obligatoirement une autorisation médicale de leur simple ou double surclassement en compétition.

La présentation de la licence 2009 est obligatoire.

ARTICLE 2 :

FORMULE DE L'EPREUVE :

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :

Seront classés dans l'ordre :

1. Les tireurs classés entre la 1ère et la 64ème place du classement FIE
2. Les tireurs classés au classement national
3. Les étrangers classés FIE après la 64ème place sont tous classés 33ème ex-æquo
4. Les étrangers non classés FIE sont tous classés 65ème ex-æquo
5. Les autres tireurs (pas de numéro de série)

Un tour de poule à 7 ou 6 sans éliminés avec décalage par nations si des étrangers non licenciés FFE sont présents et par clubs dans tous les cas. Tableau d'élimination directe.

Appel : 7 H 30

Scratch : 8 H 00

Début : 8 H 30

ARTICLE 3 :

ENGAGEMENTS :

Date limite : **mardi 11 novembre 2008 à 23h59.**

Les engagements se feront **uniquement en ligne à partir du logiciel de gestion fédéral des inscriptions.**

Seuls les étrangers **non licenciés à la FFE** procèderont par fax au 04 75 42 01 11

Aucun engagement ne sera pris le jour de la compétition.

Le droit d'engagement est fixé à **10 €.** par tireur.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

ARTICLE 5 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au chapitre V du R.I. de la F.F.E..

ARTICLE 6 :

Les clubs inscrivant 4 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.I.E. et F.F.E. pour le bon déroulement du Circuit.